REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

Convocation du 8 avril 2022 – Transmise le 8 avril 2022 – Affichée le 10 avril 2022

_*_*_*_*_*_*_*_*_

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., CLOCHARD H., MORANDIERE A., PINSUTI P., MOUMNI E., GRUEL M-F (à partir du point 8), OLIVIER F., LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Céline BRIAUD (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur EMERIC MOUMNI), Didier PIEFORT (Monsieur Christophe BOULLE).

Absents excusés : JOLIVET Gilles, Sandra NICOLLE.

_*_*_*_*_*_*_*_*_

Monsieur Emeric MOUMNI est élu secrétaire de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 8 mars 2022. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE140420221 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Commune, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Abstention	1	Madame Roseline LATHIERE-JOLY
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	830 030,98	0	0	141 282,15	830 030,98	141 282,15
Opérations de l'exercice	2 277 863,71	2 151672,04	3 370 970,76	4 164 751,70	5 648 834,47	6 316 423,74
TOTAUX	3 107 894,69	2 151 672,04	3 370 970,76	4 306 033,85	6 478 865,45	6 457 705,89
Résultats de clôture	956 222,65	0		935 063,09	21 159,56	
Restes à réaliser	834 223,91	1 153 730,86	0	0	834 223,91	1 153 730,86
TOTAUX CUMULES	3 942 118,60	3 305 402,90	3 370 970,76	4 306 033,85	7 313 089,36	7 611 436,75
RESULTATS DEFINITIFS	636 715,70			935 063,09		298 347,39

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE140420222 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNE:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		.
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE140420223 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 DE LA COMMUNE:

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **935 063,09 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	1	Roseline LATIHERE-JOLY
Vote	Majorité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	793 780,94 €
Un excédent reporté de :	141 282,15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**935 063,09 €**
Un déficit d'investissement de :	956 222,65 €
Un excédent des restes à réaliser de :	319 506,95 €
Soit un besoin de financement de :	636 715,70 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 EXCEDENT	**935 063,09 €**
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	636 715,70 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	298 347,39 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	956 222,65 €

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 :

L'Adjoint aux finances rappelle que l'article 16 de la loi de finances pour 2020, a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A compter de 2021, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022 et pour 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La Taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation a été compensée pour les Communes par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties perçue sur leur territoire. Un coefficient correcteur a été institué et permet d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de la taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté en 2019 soit 17,31 %, il n'est donc plus soumis au vote.

La Commune de Montendre propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2022, comme ci-dessous rappelés :

TAXES	TAUX VOTES	
Taxe Foncière (bâti)	**47,71 %**	Taux communal issu de la fusion du taux communal foncier bâti 26,21 % + taux foncier bâti départemental 21,50 %
Taxe Foncière (non bâti)	**47,09 %**	
Cotisation Foncière des Entreprises	**23,05 %**	

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2022.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'état fiscal 1259.

DELIBERATION n° 017240DE140420225 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention	1	Roseline LATHIERE-JOLY
Vote	Majorité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : **2 527 727,36 €**

Recettes : **2 208 220,41 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **4 272 731,39 €**

Recettes : **4 272 731,39 €**

Pour rappel, total budget 2022 :

Investissement

Dépenses : **3 361 951,27 €** (dont 834 223,91 € de RAR)

Recettes : **3 361 951,27 €** (dont 1 153 730,86 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **4 272 731,39 €** (dont 0 de RAR)

Recettes : **4 272 731,39 €** (dont 0 de RAR)

DELIBERATION n° 017240DE140420226 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	13 182,82		0,70	0	13 183,52	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,82	0	0,70	0	13 183,52	0
Résultats de clôture	13 182,82		0,70		13 183,52	0

Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	13 182,82	0	0.70	0	13 183,52	
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,82		0,70		0,70	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE140420227 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	20	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE140420228 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,70 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	
Un déficit reporté de :	0,70 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,70 €**
Un déficit d'investissement de :	13 182,82 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	13 182,82 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 DEFICIT	**0,70 €**
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002) DEFICIT	0,70 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	13 182,82 €

DELIBERATION n° 017240DE140420229 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses **46 365,64 €**

Recettes : 46 365,64 €

Fonctionnement :

Dépenses : **33 182,82 €**

Recettes : **33 182,82 €**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N, BOULLE C., FABIEN-BOURDELAUD I., POUJADE L., MAIMBOURG S., CLOCHARD H., MORANDIERE A., PINSUTI P., MOUMNI E., GRUEL M-F (à partir du point 8), OLIVIER F., LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Céline BRIAUD (pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), Sandrine PLAN (pouvoir à Madame Isabel FABIEN-BOURDELAUD), Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur EMERIC MOUMNI), Didier PIEFORT (Monsieur Christophe BOULLE).

Absents excusés : JOLIVET Gilles, Sandra NICOLLE.

DELIBERATION n° 017240DE1404202210 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	73 837,39	0	0	116 213,25	73 837,39	116 213,25
Opérations de l'exercice	0	51 799,17	145 974,20	51 799,17	145 974,20	103 598,34
TOTAUX	73 837,39	51 799,17	145 974,20	168 012,42	219 811,59	219 811,59
Résultats de clôture	22 038,22			22 038,22	0	0
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	22 038,22	0	0	22 038,22	0	0
RESULTATS DEFINITIFS	22 038,22			22 038,22	0	0

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1404202211 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1404202212 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **22 038,22 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un déficit de fonctionnement de :	94 175,03 €
Un excédent reporté de :	116 213,25 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**22 038,22 €**
Un déficit d'investissement de :	22 038,22 €
Un déficit des restes à réaliser de :	
Soit un besoin de financement de :	22 038,22 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 EXCEDENT	**22 038.22 €**
Affectation obligatoire	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	22 038,22 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	22 038,22 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202213 : OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : **22 038,22 €**

Recettes : **22 038,22 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **79 374,22 €**

Recettes : **79 374,22 €**

DELIBERATION n° 017240DE1404202214 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	Patrick GIRAUDEAU (Jean-Pierre BOURDELAUD) quitte la salle et ne participe pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	187 075,50	0	0	0	187 075,50	0
Opérations de l'exercice	0	106 666,67	106 667,41	106 666,67	106 667,41	213 333,34
TOTAUX	187 075,50	106 666,67	106 667,41	106 666,67	293 742,91	213 333,34
Résultats de clôture	80 408,83		0,74		89 409,57	
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
TOTAUX CUMULES	80 408,83		0,74		89 409,57	
RESULTATS DEFINITIFS	80 408,83		0,74		89 409,57	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE1404202215 : OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE1404202216 : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 du Lotissement Tivoli,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
- constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement cumulé de **0,74 euros.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	0,00 €
Un déficit de fonctionnement reporté de :	0,74 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	**0,74 €**
Un déficit d'investissement de :	80 408,83 €
Un déficit des restes à réaliser de :	€
Soit un besoin de financement de :	80 408,83 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 DEFICIT	**0,74 €**
Affectation obligatoire	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00 €
* résultat reporté en fonctionnement (ligne 002 déficit)	0,74 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	80 408,83 €

DELIBERATION n° 017240DE1404202217: OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2022 :**

Investissement :

Dépenses : **80 408,83 €**

Recettes : **80 408,83 €**

Fonctionnement :

Dépenses : **80 410,57 €**

Recettes : **80 410,57 €**

DELIBERATION n° 017240DE1404202218 : OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.M.R.	**2 842**	**20**	1	Yves POUJADE sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
AMICALE CHARDAISE	**349**	**18**	3	Isabel FABIEN-BOURDLEAUD (Sandrine PLAN) sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote. Patrick GIRAUDEAU s'abstenant pour le compte de Jean-Pierre BOURDELAUD.	Favorable
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	**316**	**21**			Favorable
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	**240**	**21**			Favorable
APE LES BAMBINS DU RPI	**100**	**21**			Favorable

ARTS MARTIAUX	**1 100**	**21**			Favorable
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	**86**	**21**			Favorable
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	**190**	**21**			Favorable
ASSOCIATION A'DONF	**4 500**	**19**	2	Elisabeth DIEZ et Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	**400**	**21**			Favorable
ASSOCIATION DAKATCHIZ	**143**	**21**			Favorable
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE	**9 564**	**21**			Favorable
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (RAM)	**2 299**	**21**			Favorable
CERCLE GENEALOGIQUE	**371**	**21**			Favorable

CHOEUR MONS ANDRONIS	**211**	**21**			Favorable
CLAP 17	**24 870**	**21**			Favorable
CLUB DE YOGA ENERGIE II	**40**	**21**			Favorable
COMITE JUMELAGE CANTONAL ONDA	**534**	**21**			Favorable
COMITE DE JUMELAGE MONTENDRE SULZ	**475**	**19**	2	Marie-Françoise GRUEL et Roseline LATHIERE-JOLY sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	**364**	**20**	1	Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS	**230**	**21**			Favorable
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	**94**	**21**			Favorable
FOOTBALL CLUB SUD 17	**3 167**	**21**			Favorable

FORME ET DETENTE	**105**	**21**			Favorable
FOYER RURAL DE VALLET	**600**	**21**			Favorable
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	**371**	**21**			Favorable
GEM LA CARAPACE OUVERTE	**150**	**21**			Favorable
GOLF CLUB DE MONTENDRE	**2 735**	**21**			Favorable
GROUPEMENT DEVELOPPEMENT CANTONAL	**320**	**21**			Favorable
LA MACHINE A BULLES	**1 425**	**21**			Favorable
LECTURE@MEDIA	**475**	**21**			Favorable
LIGUE CONTRE LE CANCER	**130**	**21**			Favorable
LYRE MONTENDRAISE	**900**	**21**			Favorable

LA MAISON POP CENTRE SOCIO CULTUREL	**53 497**	**20**	1	Christophe BOULLE s'abstenant pour le compte de Didier PIEFORT.	Favorable
MAMIE PAPI CLUB	**412**	**21**			Favorable
ASSOC ORPHELINAT ET ŒUVRES MEDAILLES MILITAIRES	**64**	**21**			Favorable
MONTENDRE TRIATHLON	**528**	**21**			Favorable
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	**707**	**21**			Favorable
RANDONNEURS DE LA LIVENNE	**190**	**21**			Favorable
STE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF BELLE FACTORY	**4 503**	**21**			Favorable
TENNIS CLUB	**216**	**21**			Favorable
VIE LIBRE	**200**	**21**			Favorable

TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	**120 013 €**

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip brevet d'initiation à l'aéronautique)	**200**	**21**			Favorable
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE (organisation Grand prix de la Ville)	**609**	**21**			Favorable
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projet éducatif)	**2 151,80**	**21**			Favorable

CLUB DE TIR A L'ARC « La Motte à Vaillant »	**200**	**21**			Favorable
COMITE DE JUMELAGE DE SULZ AM NECKAR (45ème anniversaire du jumelage)	**5 000**	**19**	2	Marie-Françoise GRUEL et Roseline LATHIERE-JOLY sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs + spectacles)	**926**	**20**	1	Elisabeth DIEZ sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
CONSEIL LOCAL PARENTS D'ELEVES	**136**	**20**	1	Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote.	Favorable
FOOTBALL CLUB SUD 17 (participation salaire)	**4 700**	**21**			Favorable
GOLF CLUB (Initiation collège)	**4 000**	**21**			Favorable
LA MACHINE A BULLES (Festival de théâtre)	**903**	**21**			Favorable
MEMOIRE FRUITIERE DES CHARENTES	**200**	**21**			Favorable

MOTO CLUB MONTENDRAIS (organisation championnat de France)	**693**	**21**			Favorable
ROCK EN TETE (Organisation 2 concerts)	**800**	**20**	1	Emeric MOUMNI s'abstenant pour le compte de Fanny MARQUISEAU.	Favorable
TENNIS CLUB (Ecole)	**1 000**	**21**			Favorable
TEAM SENSAS	**190**	**21**			Favorable
TOTAL SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	**21 708,80 €**				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

DELIBERATION n° 017240DE1404202220 : ACCEPTATION D'UN DON DE TABLEAU :

Monsieur Bernard LALANDE a fait connaître son souhait de faire don d'un tableau à la Commune de Montendre.

Cette œuvre de l'artiste jonzacais Pierre-Jacques RAMBEAUD est intitulée « Résister toujours debout » et représente une Marianne, défenseur des valeurs républicaines. Elle est évaluée à 250 €. Ce don serait assorti de la condition que le tableau soit affecté à la Mairie annexe de Vallet.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Accepte le don de l'œuvre « Résister toujours debout » aux conditions présentées ci-dessus.

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1404202221 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AD N° 36 :

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres (CACMS) est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AD n° 36 d'une superficie de 6 041 m². Cette parcelle est située entre la Cité des Grands Prés et la rue du Moulin Buisson.

Le CACMDS a proposé de céder cette parcelle à la Commune de Montendre au prix de 1 euro.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 36, propriété de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres au prix de 1 euro.

- Précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune de Montendre ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE1404202222 : MODIFICATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Il est nécessaire de modifier certains postes d'employés saisonniers ouvert par délibération n° 017240DE0803202212 du 8 mars 2022.

Tout d'abord, il convient de revaloriser l'indice brut de référence relatif à la rémunération des maîtres-nageurs de manière à suivre les recommandations de la Fédération Nationale des Maîtres-Nageurs Sauveteurs. Cette revalorisation permettra de plus facilement s'assurer de pouvoir recruter sur ces postes indispensables à l'ouverture du Bassin ludique.

Ensuite, il est nécessaire de procéder à la modification d'un des deux postes saisonniers BNSSA pour le scinder en deux périodes : une première du 17 juin au 22 juin 2022 et une seconde du 1er juillet au 15 septembre 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	21	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- En remplacement des mêmes postes ouverts par délibération 017240DE0803202212 du 8 mars 2022, autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 5,5 mois du 1er juin au 15 novembre 2022 et l'autre pour une période de 3 mois du 16 juin au 15 septembre 2022, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître-Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN ou BPJEPSAAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 500 correspondant au 9ème échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

- En remplacement d'un des deux postes ouverts par délibération 017240DE0803202212 du 8 mars 2022, autorise l'ouverture de deux d'agents contractuels à temps complet, respectivement, du 17 au 22 juin 2022 et du 1er juillet au 15 septembre 2022 pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 388 correspondant au 3ème échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Affaires diverses :

Monsieur le Maire commence par traiter les questions présentées par le groupe « Montendre Avenir ».

1- Des familles ukrainiennes ont été accueillies à Montendre.

Comment s'organise leur prise en charge ?

Monsieur GIRAUDEAU explique que plusieurs familles ont été accueillies dans les locaux du bloc scolaire, trois appartements ayant été remis en état en urgence afin d'offrir des solutions d'hébergement. Michel LATHIERE, Céline BRIAUD, Yves POUJADE et Christophe BOULLE ont été délégué pour coordonner cet accueil et il cède donc la parole à Monsieur LATHIERE pour qu'il puisse présenter la situation.

Monsieur LATHIERE explique que sont actuellement accueillis 7 femmes et deux enfants de 13 et 3 ans. Elles sont accompagnés par les élus et services municipaux et soutenues par Aide et Partage, les Restaurants du Cœur et le Secours Catholique. Une mère de famille et ses deux enfants devraient prochainement les rejoindre. Les différentes démarches administratives pour leur conférer un statut et l'accès aux droits sociaux sont en cours.

Madame Elisabeth DIEZ souligne que la mise en place de cet accueil a été rendue possible grâce à la mobilisation et à l'implication des services municipaux qui ont été soucieux de permettre l'accueil de ces personnes réfugiées de guerre.

2- Nous avons appris que vous avez rencontré les commerçants de Montendre. Nous n'avons pas été prévenus de cette réunion.

Qu'en est-il ressorti ? Y a-t-il eu des décisions de prises ?

Monsieur GIRAUDEAU explique qu'il y a bien eu une réunion avec les commerçants en présence de la chargée de mission Petites Villes de Demain lundi 11 avril. Il n'y avait pas lieu d'associer d'autres élus à cette réunion que ceux en charge de la coordination du projet.

Le premier objectif de cette réunion était de réunir un certain nombre de commerçants et artisans afin de leur présenter le dispositif et la démarche d'élaboration du plan guide afin de pouvoir les associer à la démarche au sein d'un groupe de travail. Le second objectif était de les inciter à recréer une union des commerçants de manière à disposer d'un interlocuteur « institutionnel » dans le cadre de la démarche PVD mais aussi pour l'animation de la Commune à plus long terme.

3- A l'instar de Jonzac, Montendre pourrait, elle aussi, avoir un terrain de Padel-Tennis. Sport à la mode ludique. Y a-t-il un projet en cours ?

Revalorisation de terrains non utilisés pour un coût raisonnable (de 50 à 70 000 €)

Ainsi à Jonzac, au coût des 2 terrains de 132 510 €, il restait un autofinancement de 20 % après les participations à hauteur de 55 %, de l'Agence nationale du sport et de 20 % du département.

Monsieur GIRAUDEAU explique que ce projet est à l'étude depuis 2020 en lien avec le tennis club pour la réhabilitation de deux cours.

Des demandes de subvention sont en cours auprès du programme Leader. Les retours concernant la participation du Conseil Départemental ne sont pour l'instant pas à hauteur d'une participation de 20 % du montant total. Quant à l'ANS, il se pourrait que la participation n'atteigne pas les 55%.

Dans l'attente d'un retour sur les demandes de subventions en cours, il ne peut être pris de décision sur la concrétisation de ce projet.

25/03/2022	Habitation 3 Chemin de la Grimauderie	AE n°40	8 A 32 CA	168 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022
30/03/2022	Terrain à Bâtir A la Grève (rue du Moulin Buisson)	AD n°174-175-179	66 A 79 CA	60 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022

15/03/2022	Terrain à bâtir 41 rue de Tivoli	AZ n°33	5 A 85 CA	10 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
16/03/2022	Habitation 17 rue de Tivoli	AZ n°67	21 A 86 CA	200 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
16/03/2022	Habitation 5 rue de Saint-Savin	AC n°196	54 CA	25 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
18/03/2022	Habitation 2 rue du Bois des Baronnes	BA n°102-104	7 A 15 CA	165 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habitation rue de la Rogère	AC n°354	5 A 33 CA	185 000 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habitation Le Gua - Vallet	456 B n°787	17 A 00 CA	84 500 €	28/03/2022	X	31/03/2022
24/03/2022	Habiation Allé du Lac	AY n°149-154	11 A 65 CA	235 000 €	06/04/2022	X	08/04/2022

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Renonc.	Date départ
15/02/2022	Terre Rue de la Garenne	AC n°188	8 A 4 CA	700 €	02/03/2022	X	04/03/2022
15/02/2022	habitation 5 rue des Pins	AO n°29	3 A 29 CA	71 919 €	02/03/2022	X	04/03/2022
21/02/2022	Habitation 13 rue de la Grève	AD n°18	10 A 14 CA	130 000 €	02/03/2022	X	04/03/2022
23/02/2022	Habitation 3 rue du Printemps	AB n°92 - 204	3 A 54 CA	121 100 €	02/03/2022	X	04/03/2022
09/03/2022	habitation 42 Avenue de la République	AO n°180	6 A 26 CA	148 000 €	14/03/2022	X	18/03/2022
09/03/2022	Habitation 5 rue de Saint Pierre	AD n°110	8 A 24 CA	120 000 €	14/03/2022	X	18/03/2022

29/03/2022	LIRE DEMAIN	Livres bibliothèque.	406,93
29/03/2022	TOUTAIN Julien - LIVRE MOI UNE HISTOIRE	Livres bibliothèque.	182,09
29/03/2022	SARL BOUE FRERES	Location tarière ateliers.	63,00
29/03/2022	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Pose d'un seuil de porte salle municipale.	408,00
29/03/2022	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie.	844,80
29/03/2022	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule ford transit.	65,00
29/03/2022	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU	Visite véhicule IVECO.	25,00
29/03/2022	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule trafc.	431,40
29/03/2022	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation sur épareuse ateliers.	840,00
29/03/2022	AGENT COMPTABLE COLLEGE SAMUEL DUMENIEU	Achat de décorations noël fabriquées par classe SEGPA	283,00
01/04/2022	RESE	Protection incendie ZAE Chemin de l'Usine.	2 298,00
01/04/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition cuisinière Indesit et lave longe Fagor	879,98
05/04/2022	TESSIER Philippe	Pain don du snag du 29 mars 2022.	22,50
05/04/2022	PUM PLASTIQUES SAS	Matériel ateliers.	312,31
05/04/2022	SARL SIMON-OLLIER	Courroie pour machine à laver.	43,80
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture enrobé pour voirie.	1 474,87
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Acquisition panneaux de rue.	1 180,58
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Achat de balises pour voirie.	204,00
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de police pour voirie Chardes.	134,84
05/04/2022	SAS A VUE D'OEIL	Livres bibliothèque.	385,84
05/04/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Location mini-pelle + tarière + remorque clôture école maternelle	3 059,63
05/04/2022	TAPHANEL Céline	Réparation réseau pluvial rue de la Rivière.	3 000,00
05/04/2022	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	115,08

14/03/2022	MARRAUD SAS	Travaux peinture bâtiment banque alimentaire.	1 033,98
15/03/2022	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine de Février.	1 287,87
15/03/2022	BMSO - POINT P	Petit matériel et chaussures agent chardes vallet.	348,62
15/03/2022	CEDEO	Petit matériel ateliers.	182,81
15/03/2022	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Petit outillage chardes.	26,90
15/03/2022	NOREMAT SAS	Petit matériel tracteur.	891,10
17/03/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Travaux neufs réseau éclairage public rue du mouli	285,29
17/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition 2 réfrigérateurs	598,00
21/03/2022	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école primaire.	11 610,00
21/03/2022	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Plans pour dossiers révision PLU + panneau salle municipale	178,50
21/03/2022	SARL LC LAVAGE	Jetons de lavage véhicules.	100,00
21/03/2022	SOLENTIS SA	Barrière pare feu.	700,80
21/03/2022	VET SECURITE.COM	Vêtement police municipale.	137,36
21/03/2022	ACPR - PREVENTION	Mise en place du Document unique 2022.	2 880,00
21/03/2022	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie .	844,80
21/03/2022	SASU ADHE PUB	Modification marquage date baderole don du sang.	78,00
21/03/2022	LA HAUTE SAINTONGE LES EDITIONS DU PHARE	Frais d'annonce modification simplifiée du PLU.	131,45
23/03/2022	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école maternelle et mairie.	9 556,95
23/03/2022	PLG	Produits d'entretien.	261,79
23/03/2022	SARL BOUE FRERES	Petit matériel et réparation matériel.	463,11
23/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel divers.	368,47
23/03/2022	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneau rue Vallet.	6,98
23/03/2022	BIBLIOTHEQUE POUR L'ECOLE - PEMF	Livres bibliothèque.	501,77
23/03/2022	CONVIVIO PRO	Livraison repas cantines écoles maternelle, élémentaire, Chardes et Vallet	15 859,66
23/03/2022	CONVIVIO PRO	Repas livrés cantines écoles maternelle, élémentaire, Chardes et Vallet	7 413,13
23/03/2022	SARL BOUE FRERES	Réparation tracteur Kubota.	900,78
23/03/2022	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule Kangoo.	436,40
23/03/2022	SAS GARAGE CHASSAGNAC	Réparation véhicule IVECO ateliers.	2 658,40
29/03/2022	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 1ère quinzaine mars 2022.	943,26
29/03/2022	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire Février.	131,89
29/03/2022	COMPTOIR DE BRETAGNE	Petit matériel restaurant scolaire.	148,80
29/03/2022	SAS BURO PRO	Ruban magnétique PEL.	43,20
29/03/2022	SA AUDOIN ET FILS	Calcaire pour voirie.	316,69
29/03/2022	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures de bureau.	599,60

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 25/02/2022 au 05/04/2022 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
04/03/2022	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine de Février 2022.	822,04
04/03/2022	ANTARGAZ	Gaz logement 22 rue des Genêts.	1 513,56
04/03/2022	PUM PLASTIQUES SAS	Petit matériel ateliers.	179,53
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel et location nacelle.	1 366,16
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel chardes.	191,20
04/03/2022	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallet.	463,48
04/03/2022	MILAN PRESSE	Livres bibliothèque.	222,60
04/03/2022	APAVE SUDEUROPE	Vérification périodique aires de jeux Vallet.	453,50
04/03/2022	SARP OSIS OUEST BLAYE	Pompage et nettoyage bacs dégraisseurs restaurant scolaire	414,32
04/03/2022	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparation sur véhicule Ford Transit.	194,18
10/03/2022	CACC	Acquisition panneaux et poteaux clôture école maternelle	5 258,21
10/03/2022	COOPERATIVE REGIONALE	Pain cantine école Vallet.	7,23
10/03/2022	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre et filtres Mairie.	53,40
10/03/2022	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	831,17
10/03/2022	A2C SERVICES	Doubles clés et accessoires clés ateliers.	112,80
10/03/2022	QUINCAILLERIE PORTALET	Demi cylindre salle municipale.	100,04
10/03/2022	SARL LANDREAU ET FILS	Fournitures planches Vallet.	69,62
10/03/2022	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Gyrophare et triangle pour véhicules ateliers.	341,03
10/03/2022	SARL SNM	Petit matériel ateliers.	298,21
10/03/2022	YESSS ELECTRIQUE	Petit matériel électrique bibliothèque.	232,92
10/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Ramettes papier format A4.	1 198,00
10/03/2022	MONTENDRE TRAITEUR Mr Christophe BOULLE	Plateaux repas centre de dépistage COVID du 05/03/2022	160,02
10/03/2022	GREEN LOC	Location broyeur végétal espaces verts.	1 157,04
10/03/2022	LAROCHE MOTOCULTURE	Entretien et réparation taille haie + location tronçonneuse	781,92
10/03/2022	CHAINTRIER SARL	Transport collectif enfants école élémentaire	260,00
14/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition lave linge frontal BEKO	349,99
14/03/2022	SARL SIMON-OLLIER	Acquisition cuisinière électrique Indesit	499,00

Monsieur GIRAUDEAU précise que le projet jonzacais a émergé après que le projet montendrais a été présenté en réunion de bureau communautaire.

Monsieur le Maire donne compte-rendu au conseil municipal de ses délégations annexé au présent compte-rendu.

Il informe le Conseil qu'en accord avec la famille, un hommage sera rendu à Monsieur Nour Eddine CHAOUI qui a travaillé de nombreuses années durant comme agent saisonnier à la piscine. Mon,sieur CHAOUI s'est toujours fortement impliqué dans la recherche sur l'Histoire de Montendre et le site du Château. Le rassemblement en sa mémoire est prévu le 30 avril à 11 heures.

Madame DIEZ explique que le samedi 16 avril à 15 heures, à l'initiative de 3 jeunes femmes de la Commune, un rassemblement contre l'exclusion et le rejet de l'autre aura lieu place des Chaumes.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Le Secrétaire de Séance,

Emeric MOUMNI

Le Maire,

Patrick GIRAUDEAU